

Guide d'ouverture du plateau technique des établissements SSR aux kinésithérapeutes libéraux

01/06/2016

De plus en plus d'établissements SSR décident d'ouvrir leur plateau technique à des kinésithérapeutes libéraux. Plutôt que d'obtenir des recettes importantes, cette ouverture permet de structurer des filières et de développer les coopérations entre ville et hôpital. "Les retours d'expériences sont encore peu nombreux, les sites identifiés et opérationnels sont rares et les recommandations en termes d'organisation ne sont pas formalisées", souligne l'ARS Île-de-France dans un guide d'ouverture du plateau technique des établissements SSR aux kinésithérapeutes libéraux qu'elle publie sur son site.

Ce guide n'a pas vocation à proposer un modèle unique mais des préconisations à adopter au cas par cas. "Il y a lieu d'insister sur la nécessaire compatibilité des principes d'organisation envisagés avec l'histoire et les fonctionnements propres à chaque institution", insiste l'ARS. Ces choix devront être portés par la direction de l'établissement. Pour appuyer la prise de décision, l'agence conseille de se tourner vers des prestataires extérieurs, pour régler le montage juridique et les aspects financiers.

Les options qui s'ouvrent pour chaque établissement sont en effet nombreuses. Le dispositif doit inclure des dispositions financières, comme la forme de la redevance et son montant. "Il est important qu'il n'y ait pas de lien entre les prescriptions de prise en charge adressées par la structure SSR au professionnel libéral et le calcul de la redevance", insiste l'ARS. La question des assurances, les modalités de déclaration de l'activité, le suivi et la maintenance des installations, les modalités d'ouverture et de fermeture doivent, entre autres, être réglées.

L'accord de collaboration peut être passé avec un kinésithérapeute exclusivement libéral ou avec un salarié qui a une activité externe complémentaire. "Il est prudent de ne pas réserver, par principe, l'accès à ce dispositif aux seuls salariés de la structure de SSR", souligne l'ARS. En se basant sur les premiers retours d'expériences, l'ARS recommande de démarrer l'ouverture avec trois ou quatre professionnels. Une ouverture limitée pour des raisons d'organisation. Cette nouvelle collaboration a de nombreux impacts sur l'activité de l'établissement, comme le niveau de fréquentation du plateau technique, la planification des maintenances ou les horaires de ménage.

L'ARS identifie sept points clés à aborder pour mettre en place l'ouverture du plateau technique aux kinésithérapeutes libéraux :

- la légitimité de la question de l'ouverture ;
- les conditions préalables favorables ;
- les aspects pratiques ;
- les personnes susceptibles de bénéficier de l'ouverture ;
- les relations entre les professionnels libéraux et la structure d'accueil ;
- les dispositions financières ;
- le cadre administratif.